

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 octobre 2023 à 19h00 à la salle Bastide à EYRAGUES, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DI FELICE Jean-Marc, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LECOFFRE Eric, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert.

Procurations : CLARETON Thierry (procuration à MARCON Patrick), LEPIAN Jean-Louis (procuration à Jean-Pierre SEISSON), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absents : DEVOUX Jean-Louis, FERRIER Pierre, LLOBET Lionel, LUCIANI-RIPETTI Marina, PONCHON Solange, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents :17	Suffrages exprimés : 21	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2023			

N° de la délibération : 2023-34

Objet : Délégation de signature au Directeur des contrats de mandats de maîtrise d'ouvrage conclus entre la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE et TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION

Monsieur le Président explique à l'assemblée que TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION s'appuie sur l'expertise des employés de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE.

Ainsi pour les travaux dits *LA RAMIERE*, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été conclue et délibérée. Fort du succès de cette démarche, il est demandé aux administrateurs d'autoriser le Directeur à signer tous contrats de mandats de maîtrise d'ouvrage conclus entre la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE et TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION.

Il est précisé qu'une convention doit ensuite donner lieu à une inscription budgétaire spécifique et que les opérations sont exclusivement financées par la communauté d'agglomération.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications du Président,

DELEGUE au Directeur la faculté de signer tous contrats de mandats de maîtrise d'ouvrage conclus entre la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE et TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION et plus largement tout documents en découlant.

Fait et délibéré en séance,
A EYRAGUES, le 10 OCTOBRE 2023

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON